

VIC OUEST

Maîtrise d'œuvre
1 ZA de l'Eglantier – 49610 MURS ERIGNE
contact@vic-ouest.com

SOCOTEC Construction
À l'attention de M. Eric CHEMINAUD
Pilote de l'affaire – Contrats Nationaux Const & Immo
eric.cheminaud@socotec.com

Chalonnnes-sur-Loire, le 14 septembre 2026

Objet : Réponse aux observations « À préciser » du Rapport Initial de Contrôle Technique
Réf. SOCOTEC : CT/885M0/0926/0787 – N° d'affaire 2606885M0000132
Opération : Stade de Beaulieu – Aménagement des cheminements PMR et remplacement des mâts d'éclairage – Université de Poitiers

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre Rapport Initial de Contrôle Technique du 14/09/2026 et vous remercions de cette analyse. Le présent courrier a pour objet d'apporter les éléments de réponse aux quatre observations classées « À préciser » (AP) dans votre rapport, à savoir les observations n°11 (mission Solidité) et n°2, n°3 et n°4 (mission Handicapés). Les autres points de votre rapport n'appellent pas de remarque de notre part à ce stade.

1. Observation n°11 – Mission Solidité

Observation n°11 – Précision du modèle géotechnique retenu – dimensionnement des mâts

Avis SOCOTEC	Pour les mâts, le lot gros œuvre devra prendre en compte les attendus du géotechnicien et notamment les profondeurs d'ancrage préconisées. Vous prenez note de la réalisation d'une étude béton à la charge de l'entreprise, les mâts devant être dimensionnés selon la charge qu'ils supporteront et les contraintes climatiques (étude à réaliser et à vous communiquer).
Réponse VIC OUEST	Le CCTP Lot 1 impose au titulaire du lot éclairage le respect intégral des conclusions du rapport géotechnique de l'étude (réf. EE-02-014766FRA), et notamment les profondeurs d'ancrage préconisées pour les massifs de fondation des 6 mâts d'éclairage de 18 m. Conformément à cette exigence, une note de calcul béton armé de dimensionnement des massifs de fondation sera établie par l'entreprise titulaire, sous sa responsabilité, en tenant compte : du poids propre et de la prise au vent des mâts et des projecteurs (action du vent selon Eurocode 1 – zone de vent du site de Poitiers), des efforts transmis en tête de mât, et des caractéristiques géotechniques et des profondeurs d'ancrage précisées dans le rapport géotechnique susvisé. Cette note de calcul sera transmise à la maîtrise d'œuvre pour visa et à SOCOTEC pour avis avant tout démarrage des travaux de fondation, conformément au calendrier d'exécution. Cette exigence sera rappelée explicitement dans le CCTP et dans le dossier de consultation des entreprises.

2. Observations n°2, n°3 et n°4 – Mission Handicapés (accessibilité PMR)

Ces trois observations portent sur le cheminement extérieur PMR reliant l'entrée du stade aux terrains de sport, dont la rampe d'accès figure au plan masse (indice E) avec une pente de 5,22 % en section la plus raide. Nos réponses ci-dessous seront intégrées au prochain indice du plan masse et des plans PMR transmis pour levée des réserves.

Observation n°2 – Largeur de la rampe d'accès

Avis SOCOTEC	La rampe d'accès doit faire 1,40 m de largeur.
Réponse VIC OUEST	La largeur utile de la rampe d'accès au cheminement PMR sera portée à 1,50 m minimum de largeur libre conformément à l'article 2 de l'arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP. Le plan masse (prochain indice) sera complété d'une cotation précisant cette largeur au droit de la rampe.

Observation n°3 – Paliers de repos horizontaux et paliers aux changements de direction

Avis SOCOTEC	Palier de repos horizontal à prévoir en parties haute et basse de la rampe à 5,22 %. Diamètre 150 cm à prévoir aux changements de direction.
Réponse VIC OUEST	La rampe avec la plus forte pente (cf. plan de masse joint au présent courrier) est un cheminement qui ne devra pas être emprunté par les PMR. Une signalétique spécifique sera mise en place pour diriger les piétons PMR ou non.

Observation n°4 – Espace de manœuvre de porte au droit du portillon

Avis SOCOTEC	Espace de manœuvre à prévoir à 2 % maximum au droit du portillon.
Réponse VIC OUEST	Au droit du portillon d'accès PMR figurant au plan masse, un espace de manœuvre de porte sera aménagé de part et d'autre, avec une pente limitée à 2 % maximum dans toutes les directions, conformément à l'arrêté du 20 avril 2017 et à la norme NF P91-201. Les cotes de nivellement correspondantes seront ajoutées sur le plan masse et transmises à SOCOTEC pour vérification.

3. Synthèse et suite à donner

N°	Observation	Avis initial	Suite donnée
11	Précision du modèle géotechnique retenu (mâts)	AP	Note de calcul béton à fournir avant travaux
2	Largeur de la rampe $\geq$ 1,40 m	AP	Cotation à intégrer au prochain indice
3	Paliers de repos haut/bas et aux changements de direction	AP	Plan à mettre à jour (suivi interne n°3)
4	Espace de manœuvre de porte au droit du portillon	AP	Cotes de pente à intégrer au plan masse

Nous vous transmettrons les plans mis à jour (plan masse et note de calcul des massifs de fondation) dès leur finalisation, afin que vous puissiez procéder à la levée de ces réserves. Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Clément SEZESTRE

VIC OUEST – Maîtrise d'œuvre